

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/10/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/10/2012

Délibération n° D-2012-467

Commission de Règlement Amiable - Travaux place du Temple
- Demande d'indemnisation du Mélane

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne LABBE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Jérôme BALOGÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Commission de Règlement Amiable - Travaux place
du Temple - Demande d'indemnisation du Mélane**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 2 avril 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a mis en place une commission de règlement amiable pour les travaux du secteur place du Temple.

Cette commission a pour objet de permettre aux commerçants qui subiraient une perte de chiffre d'affaires en lien étroit avec les travaux de prétendre à une indemnisation. La commission examine les demandes d'indemnisation, les instruit et fait les propositions d'indemnisation des commerçants au Conseil municipal.

La commission de règlement amiable lors de sa séance du 24 mai 2012 a examiné la demande d'indemnisation déposée le 16 mai 2012 par le Restaurant « Mélane » 1, place du Temple pour la période de travaux de janvier à avril 2012.

Au vu de l'avis favorable de la commission de règlement amiable pour le versement d'une indemnité, le Conseil municipal a décidé par délibération en date du 25 juin 2012 d'attribuer une indemnité provisionnelle d'un montant de 11 000 euros pour la période de travaux de janvier à avril 2012.

Une demande complémentaire d'indemnisation a été déposée le 5 septembre 2012 par le Restaurant « Mélane ». Lors de sa séance du 26 septembre 2012, la commission de règlement amiable a examiné cette demande.

Considérant la perte de chiffre d'affaires du Restaurant « Mélane » sur la période de travaux de mai à juillet 2012, la commission a émis un avis favorable pour le versement d'une indemnité provisionnelle et a proposé une indemnité de 4 000 euros.

Vu l'avis de la commission de règlement amiable en date du 26 septembre 2012,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le principe d'une indemnisation et décider d'attribuer une indemnité provisionnelle d'un montant de 4 000 euros à la SARL MELANE en raison des travaux d'aménagement de la place du Temple qui se sont déroulés de mai à juillet 2012 ;

- approuver la convention d'indemnisation à passer avec la SARL MELANE ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU